Paiement auxiliaire de vie

en question ça fait la même somme.

elle pourra profiter du retard de facturation pour toucher des intérêts.

Par Freddy
Bonjour,
Ma maman a une auxiliaire de vie , sur lequel la société n'envoie que la facturation au bout de 7 a 8 mois aprés plusieurs réclamation .
Ma mana n'étant pas très contente de payer 7 a 8 mois d'un coup .
Quels sont ses droits d'échelonnement en terme de paiement.
Cordialement
Par Nihilscio
Bonjour,
Il serait souhaitable que les facturations soient moins tardives. Mais il serait un peu abusif de demander un étalement pour ce motif. Le coût des prestations des auxiliaires de vie est connu et peut être provisionné par les clients.
Par Freddy
Le problème ne vient pas de ma maman , mais bien de la société.
Même après plusieurs appels de réclamations, pour voir les factures, ceci ne suis pas.
Que doit ont faire pour que ceci soit régularisés normalement ?
Par Isadore
Bonjour,
Que votre mère essaye de faire un recommandé en demandant une facturation mensuelle.
Mais enfin bon, qu'elle paye une fois par mois y euros ou y * 7 euros tous les sept mois, au final au bout des sept mois

Si c'est pour s'organiser, elle peut virer mensuellement sur un livret la somme qu'elle doit pour ce service, comme ça